

Collège unique :

PRESENTS :

Membres Titulaires FO: Céline RISOLA, David FERNANDEZ, Philippe FUCHS, Joël PETERSCHMITT

Membres Suppléants FO : Sébastien DEFER, Félicien FETET

Membre Suppléant : /

Direction : Mme Nathalie GROSS, M. Frédéric VICQUERY

ABSENT EXCUSE: Ophélie COLLADOS, Fabrice SIMONKLEIN

1) Approbation du compte rendu de réunion du 17 décembre 2015

Le compte rendu de la réunion est validé par les membres du CE.

2) Effectifs salariés du CFAI Alsace

Le CFAI compte 95 salariés: soit 27 administratifs, 38 formateurs permanents, 4 techniciens et personnels de service, 26 vacataires dont 5 fonctionnaires.

Variations d'effectifs:

Départ en retraite le 31/12/2015 d'Alain MOITRY responsable de l'ingénierie pédagogique.

Embauche le 01/01/2016 de Thierry BRENIER à temps partiel au CFAI (80% au CFAI et 20% à l'AFPI) comme responsable ingénierie formation au forfait annuel jours.

Embauche le 01/02/2016 de Claire BILLON à temps partiel au CFAI (50% au CFAI et 50% à l'AFPI) comme conseiller en formation.

Embauche mars 2016 d'Hervé BERTSCH à temps partiel au CFAI (50% au CFAI et 50% à l'AFPI) comme conseiller en formation au forfait annuel jours.

Modification de contrat :

Passage du contrat à temps partiel à un temps plein de Valérie FACCHIN pour assurer la fonction « référent handicap » qui était assurée par Alain MOITRY

Prévisions d'embauches: en 2016

1 poste responsable du centre de Mulhouse à temps plein (90% au CFAI et 10% à l'AFPI)

1 poste d'ingénieur de formation à temps plein.

1 poste d'assistant ingénieur de formation à temps plein.

3) Effectifs d'apprentis au 31/12/2015 :

Remise du document

1239 apprentis, 1268 apprenants, pour un objectif entrant 2016 de 1280 (1251 apprentis au 31/12/2014 pour un objectif de 1288).

4) Bilan trimestriel

La direction précise que les comptes ne sont pas clos et que ce n'est pas possible pour elle de remettre le bilan et le rapport unique avant mai 2016.

5) Visibilité sur le versement éventuel d'une prime exceptionnelle au titre de 2015

La direction d'un point de vue purement comptable dit ne pas pouvoir se prononcer à ce jour et attend le bilan.

6) Informations/Consultations : « organiser la synergie et développer nos activités »

Concernant le document remis lors de la dernière réunion relatant la présentation du projet aux salariés le 4 décembre 2015 :

Différents points sont évoqués :

Les résultats économiques Le CE rappelle à la direction que cette baisse de trésorerie est purement artificielle. Elle est voulue et imposée par l'UIMM et ne reflète pas une mauvaise santé du CFAI. **Les résultats économiques du CFAI Alsace sont positifs et excédentaires depuis des années.**

Financement du fonctionnement : La présentation des différentes sources de financement du CFAI est faite uniquement en pourcentage, le CE aurait préféré une représentation faisant apparaître aussi les montants en euro plus significatifs.

La concurrence et le marché L'approche emploi-compétences existe déjà dans des référentiels de formations préparées chez nous et sont des contraintes.

Le CE demande si une **étude de marché a été menée par le CFAI ?**

La direction évoque le marché de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle (POEI).

La direction défend la possibilité de financement des formations sur les « listes » par la taxe d'apprentissage pour augmenter le volume d'activité.

La mise en place d'un nouveau site internet pour assurer le mariage apprenti entreprise et va revoir le processus de recrutement.

Le dialogue est demandé par le CE avec les salariées et les représentants des salariés. La direction fournira un plan d'action au CE.

L'ambition du pôle formation des industries technologiques.

Les membres du CE demandent à la direction des précisions sur la « reconversion choisie ou subie ». Il s'agit pour elle de prendre conscience et d'intégrer dans nos produits de formation la capacité du marché représenté par le public en reconversion de la structure Pôle-Emploi. Les membres du CE posent la question du recrutement de ces potentiels apprenants, de la mixité des publics que cela va induire ainsi que les risques introduits.

Les axes stratégiques.

Le coût du passage à la norme ISO 9001 ou autres types (exemple : OPQE, Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation), non obligatoire pour l'apprentissage, est justifié par la direction par l'obtention de fonds du FONGECIF et des OPCA.

Les nouvelles organisations.

Dans le cadre de la synergie et quant à « l'étanchéité économique et comptable » entre les deux structures CFAI et AFPI, certains membres du CE estiment que la répartition des charges pour une partie du personnel qui va disposer d'un double contrat CFAI-AFPI paraît favorable à la structure AFPI. L'exemple est pris pour les responsables de centre (90% CFAI, 10% AFPI).

La direction rappelle, dans un premier temps, que le double contrat se justifie par une légitimité hiérarchique nécessaire. Quant à la répartition de charge elle est établie le plus justement selon la direction qui souligne, qu'après une année de fonctionnement, des ajustements pourraient être effectués si des écarts importants étaient avérés.

La « création » de deux nouveaux postes à équivalent temps plein dans le nouvel organigramme est estimée à un coût annuel de 120.000 euros. Les membres du CE posent la question d'une visibilité économique. La direction estime que la création de ces postes est nécessaire au projet de développement de nos structures et nouveaux produits. Financièrement, la mise en place de ces nouveaux produits (dont nouvelles formations) ainsi qu'une dynamique positive dans le recrutement pourrait nous permettre d'accueillir une centaine d'apprenants supplémentaires d'ici 2018, soit un gain de 200.000 euros (estimations de la direction).

Rôles et missions des différents services/ les aspects RH.

Les membres du CE se posent plusieurs questions auxquelles la direction a répondu.

-Comment le responsable de centre de Colmar, qui va également assurer la responsabilité de la maintenance à l'ensemble des bâtiments du Pôle formation peut-il, par exemple, gérer la maintenance du centre d'Eckbolsheim ?

La direction rappelle que les centres disposent d'un agent de maintenance. Par ailleurs, si l'objectif est de mutualiser les moyens au besoin, chaque responsable de centre reste le pilote pour l'entretien de « son » centre.

Une GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur), déjà en place au centre de Colmar, va être appliquée à l'ensemble des centres afin d'uniformiser les interventions.

Qu'advient-il des adjoints des centres de Mulhouse et de Colmar dont la fonction va être supprimée ?

Les adjoints concernés ont été personnellement informés après élaboration du nouvel organigramme, que leur poste allait « disparaître ». La direction leur proposera d'autres missions pour lesquelles ils seront concertés.

La direction reconnaît une augmentation de la charge de travail pour certains postes. Ainsi les assistantes des centres, dans le cadre de la nouvelle organisation « synergie », se devront de planifier les formations et accueillir les groupes d'apprenants AFPI. Les membres du CE demandent à la direction si une analyse a été réalisée face à cette évolution de la charge de travail. La direction répond qu'un point sera établi à posteriori.

Les membres du CE, à l'instar des salariés, sont conscients du besoin d'évoluer et d'innover. Ils proposent toutefois que nous conservions une identité propre, et en ce sens de nous inspirer de projets existants comme « Proméo » (souvent cité par la direction) mais de ne pas en « être une copie ».

Par ailleurs, il est souhaitable et indispensable de dialoguer en plus d'impliquer l'ensemble du personnel au projet. La direction l'entend ; elle propose une méthode d'action participative. Certains membres du CE demandent d'appliquer également la règle du droit consultatif.

La direction a remis aux membres du CE l'avis émis par le CHSCT.

Conclusion : Les membres du CE sont en attente de données concrètes concernant l'organisation permettant d'aboutir à ce projet.

7) Informations sur les modifications de la complémentaire santé entreprise, présentation du rapport annuel sur les comptes du contrat de prévention collective et modalité de consultation.

Suite à notre demande la direction propose de nous informer et consulter comme il se doit. Elle organise déjà la venue d'un représentant de l'organisme d'assurance pour nous informer du bilan annuel de nos dépenses en soins et des conditions de l'année à venir. Cela sera fait au moment de la renégociation annuelle en juin.

8) Demande de certains salariés de versement du ½ treizième mois en net et non en brut

La direction nous informe d'une impossibilité technique ne permet pas cette demande. Cela serait possible en fin décembre mais pénaliserait l'ensemble des salariés qui se retrouveront sans avance pour préparer les fêtes !

Prochaines réunions CE : le 25/02/2016 à Colmar.

Le Secrétaire
Joël PETERSCHMITT